

**Divulgateur** : une survivant(e) a le droit de partager son expérience de VBG à la personne de son choix, qu'il s'agisse d'un membre de la famille en qui il a confiance, d'un ami ou d'un leader de la communauté, ou qu'il s'adresse directement à un prestataire de services VBG ou Protection ou alors à un acteur humanitaire non VBG.

**Directive pour intervenant** : Respectez toujours les principes directeurs de base: **Sécurité, Confidentialité, respect- Non-discrimination -Approche centrée sur la survivante** : Respect de la confidentialité et des souhaits de la survivante, Fournir des informations fiables et complètes sur les services disponibles pour le soutien aux survivants de VBG et tenir compte de l'obligation de déclaration prévue par la législation haïtienne, **Obtenir le consentement éclairé**, lorsque des membres de la famille ou des tuteurs prennent des décisions au nom de l'enfant, **prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant. Signalement obligatoire** pour les cas de **EAS** ( Exploitation et Abus sexuel ), se sont les cas dont les présumés auteurs sont des acteurs humanitaires

## SI LA SURVIVANTE A DONNE LE CONSENTEMENT ECLAIRE



Pour la de Gestion des cas/Référencement, : Veuillez appeler **Fadhris : 509 3706 08 60/ FOSREF :509 3658 79 29/ OFAVA :509 3747 06 87 / 4175 50 60 / MdM Suisse 509 3718 01 65/TOYA: 36012121** ils veilleront à orienter la survivante vers les services spécialisés dont elle a besoin et qu'elle a choisis. l'orientation vers des services spécialisés peut également se faire par l'intermédiaire de la ligne verte

MCFDF: MSF Hollande: **8108** (pour urgence médical ) OIM: **8840** ( urgence non médicale)

### COMMUNE DE PORT AU PRINCE

- Clinique Pran Menm/MSF Hollande 509 3170 95 04 ●
- RAPHA International : 509 3444-0901 ●
- GHESKIO 509 3728 89 37 / 509 3760 34 00 ●
- MdM Suisse 509 3718 01 65 / 3666 92 58 3826 01 07 ●
- Hopital de l'université d'Etat d'Haïti 509 3808 90 50 ●
- Centre de santé La Saline 509 4256 84 55 ●
- FOSREF 509 3658 79 29 ●
- Centre de santé 1er Avenue:31435723 ●
- Fondation Cacao:45432312 ●
- Hôpital Fondation de la Grâce: 37329843 ●

### Médicale



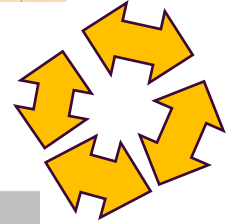
### Psychosocial



### Juridico-Legal



### Hébergement Temporaire



- SOFA 509 3879 50 26 ●
  - CAPAC+50928182626/ +50928162628
  - Clinique Pran Menm/MSF Hollande 509 3170 95 04 ●
  - GHESKIO 509 3728 89 37 / 509 3760 34 00 ●
  - RAPHA House international 509 3444-0901
  - Kay Fanm 509 4448 23 23 / 3401 92 84 509 4436 99 34 ●
  - Fondation Toya 3601 21 21 (Alo Toya)
  - OFAVA 509 3747 06 87 / 4175 50 60
  - Medecin du monde Suisse 509 3718 01 65 / 3666 92 58 3826 01 07 ●
  - glise Shiba de Fontamara (OCH): 44070311/43614430 ●
  - Centre d'intervention Psychosociale: 34636308 ●
- 
- SOFA 509 3879 50 26 ●
  - OFAVA 509 3747 06 87 / 4175 50 60 ●
  - MdM Suisse 509 3718 01 65 / 3666 92 58 3826 01 07 ●

Gratuit ● Non Gratuit ● Pas d'accès/Fermé ● Service pour Enfant

Pour les cas de EAS :Orienter la victime vers les services de lutte contre la VBG de son choix et de ses besoins ou utiliser la ligne téléphonique d'urgence **8811**, Ou contacter [lara.chlela@un.org](mailto:lara.chlela@un.org)

**Divulgateion** : une survivant(e) a le droit de partager son expérience de VBG à la personne de son choix, qu'il s'agisse d'un membre de la famille en qui il a confiance, d'un ami ou d'un leader de la communauté, ou qu'il s'adresse directement à un prestataire de services VBG ou Protection ou alors à un acteur humanitaire non VBG.

**Réponse immédiat Directive pour intervenant** :Respectez toujours les principes directeurs de base: **Sécurité, Confidentialité, respect- Non-discrimination -Approche centrée sur la survivante** : Respect de la confidentialité et des souhaits de la survivante Fournir des informations fiables et complètes sur les services disponibles pour le soutien aux survivants de VBG et tenir compte de l'obligation de déclaration prévue par la législation haïtienne, **Obtenir le consentement éclairé**, lorsque des membres de la famille ou des tuteurs prennent des décisions au nom de l'enfant, **prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant. Signalement obligatoire** pour les cas de **EAS ( Exploitation et Abus sexuel )** se sont les cas dont les présumés auteurs sont des acteurs humanitaires

## SI LA SURVIVANTE A DONNE LE CONSENTEMENT ECLAIRE



Pour la de Gestion des cas: Veuillez appeler **RAPHA 509 3444-0901/ FOSREF : 509 3658 79 29/ OFAVA :509 3747 06 87/SOFA : 509 3879 50 26** ils veilleront à orienter la survivante vers les services spécialisés dont elle a besoin et qu'elle a choisis. l'orientation vers des services spécialisés peut également se faire par l'intermédiaire de la ligne verte

MCFDF:

MSF Hollande: **8108** (pour urgence médical

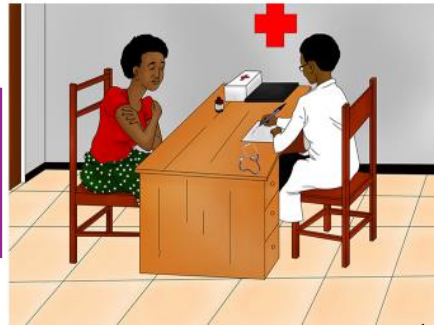


OIM: **8840** ( urgence non médicale)

### COMMUNE DE CARREFOUR

- Clinique Pran Menm/MSF Hollande 509 3170 95 04 ●
- FOSREF : 509 3658 79 29 ●
- Hôpital Maternité de Carrefour 509 3170 95 04 ●

### Médicale



### Psychosocial



- Clinique Pran Menm/MSF Hollande 509 3170 95 04 ●
- SOFA : 509 3879 50 26 ●
- RAPHA : 509 3444-0901 ●
- JECO-LAFAMILIA: +50937384242 ●

Gratuit ● Non Gratuit ● Pas d'accès/Fermé Service pour Enfant

### Hébergement Temporaire

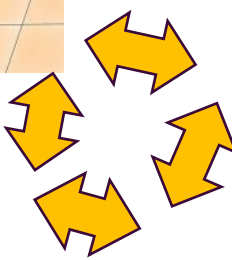


- SOFA : 509 3879 50 26 ●
- FOSREF : 509 3658 79 29 ●

### Juridico-Legal



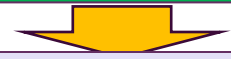
Pour les cas de EAS :Orienter la victime vers les services de lutte contre la VBG de son choix et de ses besoins ou utiliser la ligne téléphonique d'urgence **5511**. Ou contacter [lara.chlela@un.org](mailto:lara.chlela@un.org)



**Divulgation** : une survivant(e) a le droit de partager son expérience de VBG à la personne de son choix, qu'il s'agisse d'un membre de la famille en qui il a confiance, d'un ami ou d'un leader de la communauté, ou qu'il s'adresse directement à un prestataire de services VBG ou Protection ou alors à un acteur humanitaire non VBG.

**Réponse immédiat Directive pour intervenant** :Respectez toujours les principes directeurs de base: **Sécurité, Confidentialité, respect- Non-discrimination -Approche centrée sur la survivante** : Respect de la confidentialité et des souhaits de la survivante Fournir des informations fiables et complètes sur les services disponibles pour le soutien aux survivants de VBG et tenir compte de l'obligation de déclaration prévue par la législation haïtienne, **Obtenir le consentement éclairé**, lorsque des membres de la famille ou des tuteurs prennent des décisions au nom de l'enfant, **prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant. Signalement obligatoire** pour les cas de **EAS (Exploitation et Abus sexuel)** se sont les cas dont les présumés auteurs sont des acteurs humanitaires

## SI LA SURVIVANTE A DONNE LE CONSENTEMENT ECLAIRE



Pour la de Gestion des cas: Veuillez appeler **RAPHA 509 3444-0901/ Concern Worldwide :509 4924 00 25/ OFAVA :509 3747 06 87 / TOYA 3601 21 21** ils veilleront à orienter la survivante vers les services spécialisés dont elle a besoin et qu'elle a choisis. l'orientation vers des services spécialisés peut également se faire par l'intermédiaire de la ligne verte

MCFDF: MSF Hollande: **8108** (pour urgence médical) OIM: **8840** (urgence non médicale)

## COMMUNE DE CITE SOLEIL

- Centre hospitalier Fontaine :509 4719 90 91 ⊘ ●
- RAPHA 509 3444-0901 ●
- AVSI :509 4448 23 23 / 3401 92 84/509 4436 99 34 ●
- Maternite Isaie Jeanty :509 3590 47 23 ⊘ ●
- MSF France :509 4945 53 03 ●
- Hopital St Marie :509 4364 83 60 ●

Gratuit ● Non Gratuit ● Pas d'accès/Fermé ⊘ Service pour Enfant 👤

### Médicale



### Psychosocial



- SOFA :509 3879 50 26 ●
- OFAVA : 509 3747 06 87 / 4175 50 60 👤 ●
- Concern Worldwide :509 4924 00 25 ●
- Fondation Toya :3601 21 21 (Alo Toya) 👤 ●
- RAPHA : 509 3444-0901 👤 ●
- AVSI :509 4448 23 23 / 3401 92 84/509 4436 99 34 ●

### Hébergement Temporaire

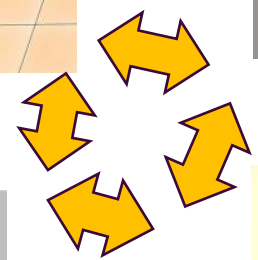


- SOFA :509 3879 50 26 ●
- OFAVA : 509 3747 06 87 / 4175 50 60 ●

### Juridico-Legal



Pour les cas de EAS :Orienter la victime vers les services de lutte contre la VBG de son choixet de ses besoins ou utiliser la ligne téléphonique d'urgence **3311**. Ou contacter [lara.chlela@un.org](mailto:lara.chlela@un.org)



**Divulgateion** : une survivant(e) a le droit de partager son expérience de VBG à la personne de son choix, qu'il s'agisse d'un membre de la famille en qui il a confiance, d'un ami ou d'un leader de la communauté, ou qu'il s'adresse directement à un prestataire de services VBG ou Protection ou alors à un acteur humanitaire non VBG.

**Réponse immédiat Directive pour intervenant** : Respectez toujours les principes directeurs de base: **Sécurité, Confidentialité, respect- Non-discrimination -Approche centrée sur la survivante** : Respect de la confidentialité et des souhaits de la survivante Fournir des informations fiables et complètes sur les services disponibles pour le soutien aux survivants de VBG et tenir compte de l'obligation de déclaration prévue par la législation haïtienne, **Obtenir le consentement éclairé**, lorsque des membres de la famille ou des tuteurs prennent des décisions au nom de l'enfant, **prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant. Signalement obligatoire** pour les cas de **EAS** ( Exploitation et Abus sexuel ) se sont les cas dont les présumés auteurs sont des acteurs humanitaires

## SI LA SURVIVANTE A DONNE LE CONSENTEMENT ECLAIRE



Pour la de Gestion des cas: Veuillez appeler **Fadhris : 509 3706 08 60/ FOSREF :509 3658 79 29/ OFAVA :509 3747 06 87 / Concern Worlwide :509 4924 00 25** ils veilleront à orienter la survivante vers les services spécialisés dont elle a besoin et qu'elle a choisis. l'orientation vers des services spécialisés peut également se faire par l'intermédiaire de la ligne verte

MCFDF:

MSF Hollande: **8108** (pour urgence médical

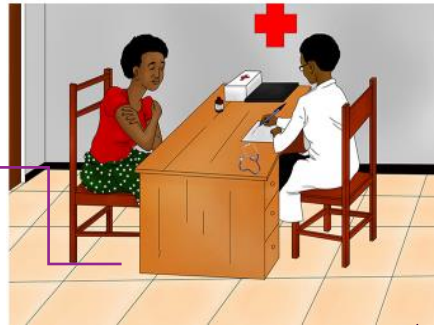


OIM: **8840** ( urgence non médicale)

## COMMUNE DE DELMA

- Centre de santé Armée du Salut :509 3776 17 09 / 3455 90 64 ●
- CDS :509 4315 42 90 ●
- Hopital de l'Université La Paix :509 3462 48 80 / 3718 18 84 ●
- FOSREF :3658 79 29 ●
- Centre de santé Petite P. Cazeau :509 4037 92 32 ●
- Clinique Pran Menm/MSF Hollande :509 3170 95 04 ●
- Profamil:509 3702 11 05 ●
- Centre Médical la Famille:509 4846 39 45 ●
- DASH:509 3464 27 65 ●
- FADHIS: 509 3706 08 60 ●

### Médicale



### Psychosocial



- FADHIS: 509 3706 08 60 ●
- SOFA :509 3879 50 26 ●
- Fondation Toya :3601 21 21 (Alo Toya) ●
- OFAVA :509 3747 06 87 / 4175 50 60 ●
- Concern Worlwide :509 4924 00 25 ●
- (AJFPD 'H) :509 3709 43 44 ●
- RAPHA : 509 3444-0901 ●
- Fondation AVSI :509 4448 23 23 / 3401 92 84/509 4436 99 34 ●

### Hébergement Temporaire



- SOFA :509 3879 50 26 ●
- OFAVA:509 3747 06 87 / 4175 50 60 ●

### Juridico-Legal



Gratuit ● Non Gratuit ● Pas d'accès/Fermé ● Service pour Enfant ●

Pour les cas de EAS :Orienter la victime vers les services de lutte contre la VBG de son choixet de ses besoins ou utiliser la ligne téléphonique d'urgence **8811**. Ou contacter [lara.chlela@un.org](mailto:lara.chlela@un.org)

**Divulgation** : une survivant(e) a le droit de partager son expérience de VBG à la personne de son choix, qu'il s'agisse d'un membre de la famille en qui il a confiance, d'un ami ou d'un leader de la communauté, ou qu'il s'adresse directement à un prestataire de services VBG ou Protection ou alors à un acteur humanitaire non VBG.

**Réponse immédiat Directive pour intervenant** : Respectez toujours les principes directeurs de base: **Sécurité, Confidentialité, respect- Non-discrimination -Approche centrée sur la survivante** : Respect de la confidentialité et des souhaits de la survivante Fournir des informations fiables et complètes sur les services disponibles pour le soutien aux survivants de VBG et tenir compte de l'obligation de déclaration prévue par la législation haïtienne, **Obtenir le consentement éclairé**, lorsque des membres de la famille ou des tuteurs prennent des décisions au nom de l'enfant, **prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant. Signalement obligatoire** pour les cas de **EAS (Exploitation et Abus sexuel)** se sont les cas dont les présumés auteurs sont des acteurs humanitaires

## SI LA SURVIVANTE A DONNE LE CONSENTEMENT ECLAIRE



Pour la de Gestion des cas: Veuillez appeler **FOSREF :509 3658 79 29/OFAVA :509 3747 06 87 / 4175 50 60/ Concern Worldwide :509 4924 00 25/ TOYA 3601 21 21** ils veilleront à orienter la survivante vers les services spécialisés dont elle a besoin et qu'elle a choisis. l'orientation vers des services spécialisés peut également se faire par l'intermédiaire de la ligne verte

MCFDF:

MSF Hollande: **8108** (pour urgence médical



OIM: **8840** (urgence non médicale)

## COMMUNE CROIX DES BOUQUETS

- Hopital Bon Samaritain :509 3139 06 99 ⊘ ●
- Hopital Foyer St Camille :509 3711 58 79 ●
- Hopital Bon Repos :509 3269 19 71 ⊘ ●

### Médicale



### Psychosocial



- Fondation Toya :3601 21 21 (Alo Toya) ●
- OFAVA :509 3747 06 87 / 4175 50 60 ●
- Concern Worldwide :509 4924 00 25 ●
- FOSREF :509 3658 79 29 ●
- Òganizasyon Fanm Libere Ayizan :509 3459 53 10 / 3848 66 95 ●

### Hébergement Temporaire

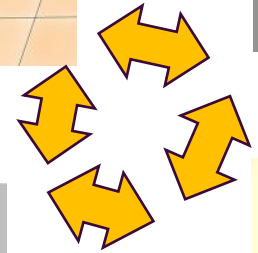


- OFAVA :509 3747 06 87 / 4175 50 60 ●

### Juridico-Legal



Gratuit ● Non Gratuit ● Pas d'accès/Fermé ⊘ Service pour Enfant ●



Pour les cas de EAS :Orienter la victime vers les services de lutte contre la VBG de son choixet de ses besoins ou utiliser la ligne téléphonique d'urgence **8511**. Ou contacter [lara.chlela@un.org](mailto:lara.chlela@un.org)

**Divulgation** : une survivant(e) a le droit de partager son expérience de VBG à la personne de son choix, qu'il s'agisse d'un membre de la famille en qui il a confiance, d'un ami ou d'un leader de la communauté, ou qu'il s'adresse directement à un prestataire de services VBG ou Protection ou alors à un acteur humanitaire non VBG.

**Réponse immédiat Directive pour intervenant** : Respectez toujours les principes directeurs de base: **Sécurité, Confidentialité, respect- Non-discrimination -Approche centrée sur la survivante** : Respect de la confidentialité et des souhaits de la survivante Fournir des informations fiables et complètes sur les services disponibles pour le soutien aux survivants de VBG et tenir compte de l'obligation de déclaration prévue par la législation haïtienne, **Obtenir le consentement éclairé**, lorsque des membres de la famille ou des tuteurs prennent des décisions au nom de l'enfant, **prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant. Signalement obligatoire** pour les cas de **EAS (Exploitation et Abus sexuel)** se sont les cas dont les présumés auteurs sont des acteurs humanitaires

## SI LA SURVIVANTE A DONNE LE CONSENTEMENT ECLAIRE



Pour la de Gestion des cas: Veuillez appeler **Fadhris : 509 3706 08 60/ FOSREF :509 3658 79 29/ Kay Fanm :509 3701 62 30/SOFA :509 3879 50 26** ils veilleront à orienter la survivante vers les services spécialisés dont elle a besoin et qu'elle a choisis. l'orientation vers des services spécialisés peut également se faire par l'intermédiaire de la ligne verte

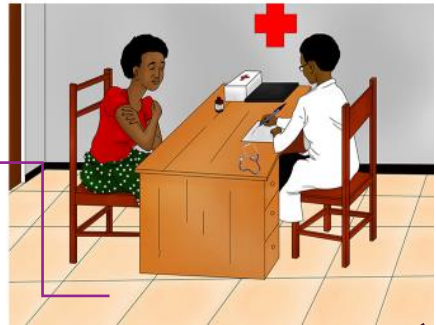
MCFDF: MSF Hollande: **8108** (pour urgence médical) OIM: **8840** (urgence non médicale)

## PETION VILLE-KENSCOFF-CABARET-LEOGANE-GRESSIER-FOND VERETTE-CARREFOUR FEUILLE-TABARRE-GUANTIER-PETIT GOAVE

- Fadhris :509 3706 08 60-**Carrefour Feuille**
- RAPHA: 509 3444-0901-**Kenscuff**
- FOSREF :509 3658 79 29-**Petion Ville-Gressier**
- Hôpital Eliazar-Germain :509 3170 95 04-**Petion Ville**
- Hopital Notre Dame de **Petit-Goave** :509 3698 49 29
- Petits Freres et sœurs :509 3104 56 95-**Tabarre**



### Médicale



### Psychosocial



### Hébergement Temporaire



### Juridico-Legal



- Fadhris :509 3706 08 60-**Carrefour Feuille**
- Clinique Pran Menm/MSF Hollande :509 3170 95 04 -**Petion Ville**
- Fondation Toya :3601 21 21 (Alo Toya)-**Petion Ville-Leogane-Verette**
- OFAVA :509 3747 06 87 / 4175 50 60- **Petion Ville**
- Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti :509 3708 17 12- **Petion Ville**
- Kay Fanm :509 3701 62 30 / 509 3717 46 40- **Cabaret**
- **SOFA** :509 3879 50 26 -**Petion Ville-Cabaret-Leogane-Gressier-Ganthier**
- RAPHA: 509 3444-0901-**Kenscuff**

- OFAVA :509 3747 06 87 / 4175 50 60- **Petion Ville**
- Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti :509 3708 17 12- **Petion Ville**
- Kay Fanm :509 3701 62 30 / 509 3717 46 40- **Cabaret**
- **SOFA** :509 3879 50 26 -**Petion Ville-Cabaret-Leogane-Gressier-Ganthier**

Gratuit Non Gratuit Pas d'accès/Fermé Service pour Enfant

Pour les cas de EAS :Orienter la victime vers les services de lutte contre la VBG de son choixet de ses besoins ou utiliser la ligne téléphonique d'urgence **8811**. Ou contacter [lara.chlela@un.org](mailto:lara.chlela@un.org)

# ORGANISATIONS & SERVICES

**MCFDF:** Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme, Lead de la Coordination VBG

**UNFPA:** Fonds des Nations Unies pour la Population, Co-Lead Coordination VBG

**OIM:** L'Organisation internationale pour les migrations

**FADHRIS:** Femmes en Association pour le Développement d'Haïti et pour le Renforcement de l'Intégration Sociale, prise en charge médicale, cliniques mobiles intégrées VBG et Santé sexuelle et reproductive, psychosocial

**Kay Fanm, Solidarité Fanm Ayisyèn-SOFA :** Appui psychosocial, accompagnement juridico-légal, médical, sensibilisation et espace sur.

**MSF Hollande Clinique Pran Menm/:** Prise en charge médicale et appui psychosocial des VBG

**Fondation TOYA:** Protection des filles et des jeunes femmes, appui psychosocial, développement personnel, référence médicale et accompagnement juridico-légal.

**GHESKIO:** Prise en charge PVIH et TB, formation, sensibilisation, planification familiale, vaccination des femmes enceintes, consultation prénatale, consultation post-natale, prise en charge clinique et appui psychosocial des cas de VBG, espace sur et cash transfert (assistance socioéconomique), santé globale, maladies cardio vasculaires.

**Médecin du monde Suisse:** Prise en charge clinique et appui psychosocial des cas de VBG et cash transfert ,assistance socio-économique.

**OFAVAH:** Hébergement temporaire, formation, sensibilisation communautaire, dans les écoles, scolarisation et relocalisation.

**CONCERN WORLWIDE:** Accompagnement holistique aux femmes, filles et enfants victimes VBG.

**JECO-LAFAMILIA:** Organisation Jeunesse Combattante, prise en charge psychosocial et référencement

**Hopital de l'Université La Paix, Hopital de l'université d'Etat d'Haï ti, Centre hospitalier Fontaine :** Accouchement, prise en charge des complications obstétricales (cesariennes, avortement, etc...) et services de sante sexuelle et reproductive (consultation prenatale, consultation postnatale, prise en charge des IST, planification familiale).

**FOSREF:** Planification familiale, Prise en charge IST-VIH SIDA, Hébergement temporaire, Prise en charge médicale des cas de VBG  
Avocats sans frontières Canada: Assistance juridique et judiciaire.

**RAPHA House international:** Soutien psychosocial / médical / économique / hébergement / prévention de la VBG / relocalisation.

**Fondation AVSI :** Prise en charge psychosociale, Référencement et accompagnement médicale, Référencement et accompagnement aux services d'abris, Accompagnement économique (transport et frais médicales)

**Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti:** Hébergement et accompagnement psychosocial

**Òganizasyon Fanm Libere Ayizan :** Appui psychosocial

**Hôpital Eliazar-Germain, Hôpital Maternité de Carrefour :** Équipe MSF sur place intégré à l'hôpital pour assurer une PEC compréhensive pour tout.e survivant.e de VSBG

**CDS:** Prise en charge clinique et appui psychosocial des cas de VBG.

Centre de santé Armée du Salut, Centre de santé La Saline: Consultation générale et services de santé sexuelle et reproductive (consultation prénatale, consultation postnatale, prise en charge des IST, planification familiale).

**CAPAC:** Centre d'Animation Paysanne et d'Action Communautaire, prise en charge Psychosocial, Accompagnement Socioéconomique (AGR, transferts monétaires, Réinsertion scolaire

**DASH:** Développement des Activités de Santé en Haïti, prise en charge médicale de VBG

**Les survivant(e)s de violence basée sur le genre (VBG)** de toute forme y compris de d'abus et exploitation sexuelle (SEA) ont le droit à la sécurité et à la dignité

Les survivant de VBG de toutes les typologies et quel que soit le contexte dans lequel l'incident a eu lieu devraient **être référés pour une assistance appropriée** pour leur sécurité, leur santé et leur bien-être psychologique et émotionnel

**Les enfants survivants** de VBG ou à risque de VBG devrait être référés vers des services en consultation avec des acteurs qualifiés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants survivants des abus sexuels, procédures de protection de l'enfance en Haïti

Les incidents d'Exploitation **Abus et Exploitation Sexuel (EAS)** :une approche de tolérance zéro garantit l'obligation de signaler tout incidents de EAS ou suspicion.

### Directives pour les intervenants :

- Respectez toujours les principes directeurs de base: **Sécurité, Confidentialité, respect- Non-discrimination**
- Ne prendre aucune décision sans le consentement éclairé de la survivante
- être patient, savoir écouter et ne pas juger
- ne jamais blâmer la survivante, ne pas montrer de manque de respect ou d'incrédulité
- À tout moment de la procédure de référencement , donnez la priorité à la sécurité des survivants et du personnel.

### Réponse immédiat

- **Approche centrée sur la survivante** : Respect de la confidentialité et des souhaits de la survivante
- Fournir des informations fiables et complètes sur les services disponibles pour le soutien aux survivants de VBG et tenir compte de l'obligation de déclaration prévue par la législation haïtienne.
- Obtenir le consentement éclairé
- lorsque des membres de la famille ou des tuteurs prennent des décisions au nom de l'enfant, **prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant**



- Pratiquez l'approche centrée sur la(e) survivant(e) :Prioriser les droits, les besoins et les souhaits de chaque survivant individuel.
- Permettre à la survivante de prendre TOUTES les décisions concernant l'accès aux services et le partage d'informations concernant son cas
- En cas de viol, vous avez 72 heures (3 jours) pour vous rendre dans les centres de référence et prévenir le VIH/SIDA. Vous avez 120 heures (5 jours) pour vous rendre dans les centres de référence et prévenir les grossesses non désirées. Il n'y a pas de limites pour prévenir, vous faire tester et guérir les Infections Sexuellement Transmissibles

**Soutenir les enfants et les adolescents:** Soyez disponible si un enfant survivant veut demander votre aide. Au cas où vous n'êtes pas capables de fournir toute aide, renvoyez les cas de protection de l'enfance à un spécialiste de la protection de l'enfance

### Acteurs Humanitaires Non Spécialistes VBG

- Fournir une écoute attentive libre de tout jugement :
- Fournir des informations nécessaires sur les services disponibles et laissez-la/le survivant(e) décider.
- . Même s'il n'existe pas d'acteur VBG dans votre milieu, il peut y avoir d'autres partenaires Protection, Protection de l'enfance ou Santé Mentale pour soutenir les survivant(e)s qui ont besoin d'un soutien supplémentaire.
- Demandez au préalable la permission et avoir le consentement de la survivante avant de la mettre en contact avec d'autres personnes.

### Exploitation et Abus sexuel

- Signalement obligatoire pour les cas de EAS ( Exploitation et Abus sexuel ) se sont les cas dont les présumés auteurs sont des acteurs humanitaires



Contact: MCFDF: Schella 41538123/Bien-Aimé: 36566420  
UNFPA : Afanda: 31270005